

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ----- ARRONDISSEMENT DE TOURNON	 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT <u>Décision n° DP-2020-367</u>
--	---

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE « PRESTATIONS D'ASSURANCES »
n°C202020**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique du Code de la commande publique

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 octobre 2020,

CONSIDÉRANT le groupement de commandes constitué par Annonay Rhône Agglo (coordonnateur), et son C.I.A.S, la Ville d'Annonay et son C.C.A.S. souhaite confier à des prestataires privés les prestations désignées en objet,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion du marché cité en objet avec les société suivantes :

N° de lot	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'attributaire du lot	Montant TTC du lot (toutes entités confondues)
1	Dommages aux Biens	SMACL - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	81 965,63 € (variante n°1 retenue)
2	Responsabilité civile générale	SMACL -141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	29 663,81 €(variante n°2 retenue).
3	Protection juridique	SMACL - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	7 980,21 €
4	Flotte automobile et auto-missions	AXA - 313, Terrasses de l'Arche- 92727 NANTERRE CEDEX	63 319,52 € (solution de base retenue)

5	Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement	PNAS - 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS	5 589,95 € (concerne uniquement Annonay Rhône Agglo).
6	Individuelle accidents	SMACL - 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	1 526,00 €
7	Cyber risques	ACL COURTAGE - 11, rue Faidherbe 46400 SAINT- CERE	16 906,67 €

La durée du marché est de 5 ans à compter du 01^{er} janvier 2021.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de TOURNON pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux, le 12 Novembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

